PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DU CONSEIL GENERAL DU MARDI 7 DECEMBRE 2021

Le président Monsieur Yvon Pichonnat ouvre la séance à 20h30

1. Appel:

Sont excusés:

Golliez Pierre-André, Jossevel Dan

Tous les membres de la municipalité sont présents.

23 des actuels 25 membres du conseil général participent à la séance.

2. Lecture du procès-verbal de la séance du 27 octobre 2021

La secrétaire donne lecture du procès-verbal.

Discussion:

La parole n'est pas demandée.

Vote:

L'assemblée accepte le procès-verbal du 27 octobre 2021 à l'unanimité

3. Préavis n° 02-2021 : autorisations générales de début de législature

La parole est donnée au syndic Monsieur David Pichonnat. Il présente brièvement le document préavis n°02-2021 (en annexe).

La municipalité demande, comme d'habitude en début de législature, une autorisation d'engager des dépenses imprévues et exceptionnelles jusqu'à CHF 30'000.00 et l'autorisation générale de plaider.

Rapport de la commission de gestion (Xavier Gottraux, Valérie Kaelin, Pascal Pichonnat) du 25 novembre 2021 (En annexe) :

« La commission de gestion estime adéquates les deux propositions de la municipalité énoncées dans son préavis 02-2021 et recommande au conseil communal de les accepter. »

Discussion:

Monsieur Laurent Ogay demande pour qu'elle raison nous votons sur l'autorisation générale de plaider, il est répondu que c'est pour une question de simplification et rapidité d'exécution. Le président rappelle que lors des anciennes législatures ce droit avait déjà été délégué à la municipalité.

Vote:

L'assemblée accorde à la municipalité les autorisations générales de plaider et d'engager des dépenses imprévues et exceptionnelles par 23 oui et 1 avis contraire.

4. Préavis n° 3-2021 : Budget 2022

La parole est donnée au syndic qui nous énonce les divers postes du budget (en annexe). Un résultat positif de CHF 2'333.00 est prévu.

Rapport de la commission de gestion (Xavier Gottraux, Valérie Kaelin et Pascal Pichonnat) du 25 novembre 2021 (en annexe) :

« ... La commission de gestion estime équilibrée la proposition de budget de la municipalité énoncée dans son préavis 03-2021 et recommande au conseil communal de l'accepter, .. »

Discussion:

Monsieur Laurent Ogay s'interroge sur les différences entre le budget 2021 et le budget 2022 notamment au point 2 : finance. La boursière explique que pour ce point il s'agit de la péréquation qui a été détaillée dans le compte n° 220.352 ce qui n'était pas le cas auparavant. On retrouve donc un montant de CHF 68'800 aux charges et un montant de CHF 117'645.00 aux produits.

Pascal Pichonnat, rappel que nous avons changé de boursière et que la présentation des comptes peut changer par rapport aux années précédentes.

Laurent Ogay, demande si des provisions seront bientôt prévues pour notre réseaux d'eaux et rappel que nous bénéficions d'un tarif très avantageux pour l'eau. Le municipal Joël Kuchen lui répond qu'effectivement c'est en cours que nous devons revoir notre règlement et mettre un nouveau prix en discussion avec Monsieur Prix.

Claude Ogay demande s'il possible d'avoir des subventions pour les plantations qui sont prévues. Le municipal Valentin Gottraux l'informe qu'il n y a plus de subside à disposition pour les futures plantations. Il faut trouver des sponsors dans le privé. Une recherche est en cours mais étant donné que nous devons faire ces plantations au plus tard à fin 2022 il était préférable de budgéter ce montant.

La parole n'est plus demandée.

Vote : le budget 2022 est accepté à l'unanimité.

5. Préavis N° 04-2021 : Fixation du plafond d'endettement pour la législature 2021-2026

Le syndic prend la parole et nous informe que la municipalité a décidé de suivre les recommandations fournies par l'union des communes vaudoises (UCV). La boursière nous précise que les montants ont été calculé à leur maximum afin d'éviter de devoir demander une modification en cours de législature. Il a donc été décidé de fixer pour la législature 2021-2026 le plafond d'endettement à CHF 1'200'000.00 et le plafond de cautionnement à CHF 600'000.00.

Rapport de la commission de gestion (Xavier Gottraux, Valérie Kaelin et Pascal Pichonnat) du 25 novembre 2021 (en annexe) :

« ... la commission de gestion estime adéquate la proposition de la municipalité énoncée dans son préavis 04-2021 et recommande au conseil communal de l'accepter. »

Discussion:

La parole n'est plus demandée.

Vote:

L'assemblée accepte à l'unanimité le plafond d'endettement ainsi que le plafond de cautionnement.

6. Communications de la municipalité :

Le municipal Valentin Gottraux, nous informe que les dépôts sauvages à la Vudelles sont interdits.

Le municipal Cyrille Bugnon nous informe que la directive sur l'attribution des beaux à ferme va être publiée sur le site internet.

Le municipal Joël Kuchen nous informe que des pannes sur le réseaux d'eau sont apparues durant le premier week end de décembre. Il s'agit d'un problème électronique au niveau des capteurs de niveaux et de la pompe. Une entreprise a été mandatée et devrait régler le problème durant la semaine.

La municipalité présente la nouvelle secrétaire communale Madame Isabelle Cosandai

Le municipal Nicolas Duperrex profite de cette dernière séance de l'année pour avoir un retour de la part des membres du conseil sur le fonctionnement de la déchetterie. Il est relevé que le dépliant d'information n'est pas explicite et qu'il est difficile de comprendre le fonctionnement de tri notamment au niveau du plastique. Il est proposé de mieux imager et donner des exemples de contenant.

7. Divers et propositions individuelles

Monika Stokker nous informe que des travaux sont prévus sur le toit de sa maison et que pour une durée de 3 mois, un échafaudage sera installé sur le chemin de la jeunesse et ce à partir du mois de mars.

Mélanie Gavillet informe qu'une demande va être faite auprès du préfet afin de savoir s'il est possible d'envoyer les convocations par e-mails. Une liste à compléter est mise à disposition pour récolter les adresses e-mails des membres.

La séance est levée à 21h25

Lovatens, le 7 décembre 2021

Le procès-verbal est approuvé par le conseil général du ... 2022

Au nom du conseil général

Le président :

La secrétaire :

von Pichonnat LOVATEN

Adlania Gavillet